

Livret d'accueil

2019 2020 Le guide pratique
des nouveaux personnels
de l'académie



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

ENSEIGNANTS
CHERCHEURS
PERSONNELS DE DIRECTION
CHEFS DE SERVICE
ADMINISTRATIFS
AGENTS DE SERVICE
PERSONNELS TECHNIQUES
OUVRIERS

...



DÉCOUVREZ LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION

.....

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**

Crédit  Mutuel
Enseignant

Crédit Mutuel Enseignant du Bas-Rhin

Cme67@creditmutuel.fr – 03.90.41.65.15

Crédit Mutuel Enseignant 68 Colmar

Cme68colmar@creditmutuel.fr – 03.89.20.45.60

Crédit Mutuel Enseignant 68 Mulhouse

Cme68mulhouse@creditmutuel.fr – 03.89.36.64.40



SOMMAIRE

Bienvenue dans l'académie de Strasbourg	6
Une académie sur deux départements	
Une académie de la région Grand Est	
Processus de labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité	7
L'académie de Strasbourg en chiffres	8
Les établissements publics et privés sous contrat en 2018-2019	9
L'organisation de l'académie	10
Le pilotage de l'académie	
Organigramme des services académiques	12
des pôles du rectorat	13
de la direction académique du Bas-Rhin	14
de la direction académique du Haut-Rhin	15
Votre vie professionnelle	
Gérer votre carrière	17
Vous êtes en situation de handicap	20
Santé et sécurité au travail	22
Votre traitement	23
L'action sociale	25
Vos remboursements de frais	26
Votre formation	28
L'accompagnement des personnels	29
Informations pratiques	
Des outils, des services, des ressources pour vous aider	31
Canopé, le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques	35
Quelques sigles et acronymes	36
Les adresses	38
Les plans d'accès	39
Le calendrier des vacances scolaires et les jours fériés 2019-2020	41

Je suis heureuse de vous accueillir dans l'académie de Strasbourg pour cette nouvelle année 2019/2020.

C'est une année riche en consolidations et en réalisations qui commence. Ensemble, enseignant, non-enseignant, stagiaire, contractuel ou titulaire, nous allons œuvrer pour conforter et continuer à bâtir l'École de la confiance : une école au service de la réussite de tous ses élèves, une école résolument inclusive et une école permettant à ses personnels de s'épanouir dans un cadre de travail agréable.

L'École évolue et se concentre sur les fondamentaux. Elle poursuit à la rentrée 2019 le processus dynamique engagé depuis plusieurs années et met l'accent sur la maternelle. Le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse Jean-Michel Blanquer a fait du premier degré une priorité, au service de la réussite de tous les élèves. En éducation prioritaire, c'est tout l'enjeu du déploiement du dédoublement des classes de CP et de CE1 avec l'objectif de *100 % de réussite en CP* en consolidant pour chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux pour garantir une meilleure réussite future.

L'École s'affirme comme résolument inclusive.

Garantir la scolarisation de tous les enfants en situation de handicap par la réalisation d'une école pleinement inclusive est une priorité nationale qui s'incarne à la rentrée 2019 dans le grand service public de l'école inclusive. Nos structures et nos services se renforcent pour améliorer l'accueil des parents et des élèves, optimiser l'accompagnement des élèves et des personnels et en renforcer la qualité. Le déploiement des PIAL et l'augmentation du nombre d'ULIS en sont la traduction concrète sur le terrain.

L'École prépare à la réussite dans l'enseignement supérieur avec un nouveau baccalauréat général et technologique, étape déterminante de la réussite



future des élèves. Plus d'accompagnement, plus de choix pour un parcours personnalisé des élèves. Dès cette rentrée, les élèves de 1^{re} passeront les épreuves de contrôle continu (40% de la note finale du baccalauréat).

Une académie à l'écoute de ses personnels.

L'académie de Strasbourg s'est engagée depuis 2 ans dans une double démarche de labellisation « Égalité femmes/hommes et Diversité ». Portée par notre ministère, elle vise à plus d'équité et un environnement de travail serein pour nos personnels. Un point d'accueil et d'écoute est à votre disposition pour évoquer tout problème lié à l'exercice de votre activité professionnelle, dans le strict respect de la confidentialité et de la neutralité.

Notre mission est belle, noble, ambitieuse : amener des élèves au plus haut de leurs capacités ; transmettre des connaissances, développer des compétences pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle de notre jeunesse, former les citoyens de demain. Je sais pouvoir compter sur votre engagement sans faille et votre bienveillance pour atteindre cet objectif.

Je vous souhaite à tous et toutes une très bonne année scolaire.

Sophie Béjean
Rectrice de l'académie de Strasbourg
Chancelière des universités d'Alsace



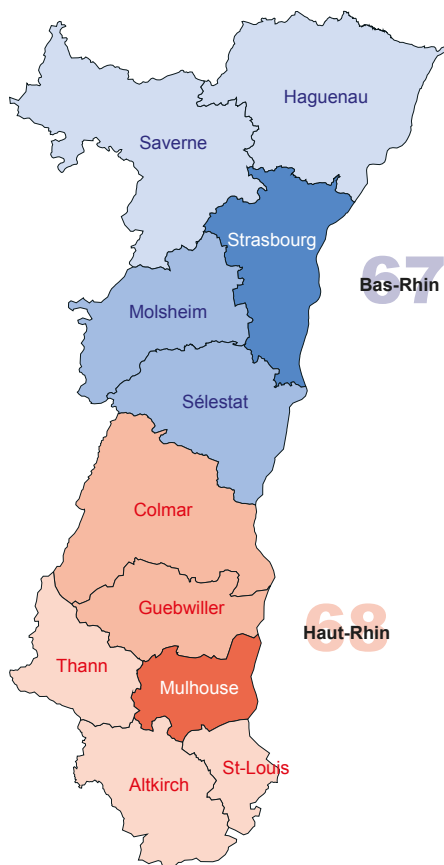


BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

Une académie sur deux départements

L'académie de Strasbourg s'étend sur 8 300km². Elle correspond au territoire de l'Alsace, couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), et est frontalière avec l'Allemagne et la Suisse. L'académie de Strasbourg est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

-  Bassin Nord Alsace
-  Bassin Strasbourg
-  Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
-  Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
-  Bassin Mulhouse
-  Bassin Sud Alsace
-  limite district



Une académie de la région académique Grand Est

La région Grand Est est née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion entre l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine. 17 régions académiques (dont 4 pour l'Outre-mer) ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional. Chaque académie conserve ses contours, son organisation et ses missions.

La région académique Grand Est regroupe les académies de Strasbourg, Reims et Nancy-Metz. Le recteur coordonnateur est le recteur de l'académie de Nancy-Metz.



-  Recteur de région académique et recteur d'académie
-  Recteur d'académie



PROCESSUS DE LABELLISATION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES ET DIVERSITÉ

En 2017, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont conjointement initié un processus de double labellisation « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ». Ces labels sont délivrés par l'Association française de normalisation (AFNOR). Sous l'impulsion de la rectrice Sophie Béjean, l'académie de Strasbourg s'est engagée dans ce processus, aux côtés des académies de Rennes et Versailles.

■ Point d'accueil et d'écoute (PAE)

Il offre aux personnels de l'académie un espace d'écoute et d'accompagnement leur permettant d'évoquer tout problème ayant trait à l'exercice de leur activité professionnelle, dans le strict respect de la confidentialité et de la neutralité. Il reçoit et traite tout signalement intervenant dans le cadre professionnel et relatif à une situation de discrimination ou de violence sexiste ou sexuelle.

Contacteur le PAE : 03 88 23 36 99 / paе@ac-strasbourg.fr / www.ac-strasbourg.fr/pro/ecoute-accompagnement/point-daccueil-et-decoute

■ Guide du recrutement

Un guide pour « recruter sans discriminer » est en cours d'élaboration par l'académie de Versailles. Il a vocation à profiter à l'ensemble des académies françaises.

Il concerne tout type de recrutement des personnels contractuels et titulaires et a pour objectif d'apporter à chaque recruteur des réponses aux principales interrogations qu'il peut se poser : réglementation, bonnes pratiques et clés opérationnelles pour toutes les démarches de sélection des candidats, processus de recrutement et la procédure d'archivage obligatoire.

Espace web Égalité professionnelle femmes-hommes & Diversité : www.ac-strasbourg.fr/egalite-professionnelle-diversite

Chiffres clés (2017-2018)

27 155 personnels dans le secteur public
72% du personnel de l'académie de Strasbourg est féminin soit 7 personnels sur 10.

Part des femmes dans l'effectif public :

85,2% des enseignants du 1^{er} degré
84,5% des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, santé et social (IATSS)
73,8% des personnels de vie scolaire (personnels d'éducation ; de surveillance et d'assistance éducative ; psychologues de l'Éducation nationale)
59,5% des enseignants du 2^d degré
50,8% des personnels de direction
47,8% des personnels d'inspection

■ Les formations

Des formations nationales et académiques portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur les discriminations ont été lancées tout au long de l'année scolaire 2018-2019 auprès des personnels de l'académie de Strasbourg ; elles se poursuivront en 2019-2020 et au-delà.

Contacteur la Dafor :

03 88 23 39 09 / ce.dafor@ac-strasbourg.fr
www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor

■ Brochures « Pour une communication sans stéréotype de sexe » et « Lutter contre les discriminations »

Ces deux brochures proposent un ensemble de bonnes pratiques à connaître et adopter au sein de la vie professionnelle et citoyenne, dans l'objectif d'une communication égalitaire et dépourvue de stéréotype sexiste ainsi que dans la lutte contre les discriminations.



L'ACADÉMIE DE STRASBOURG EN CHIFFRES

■ Les élèves

338 745 élèves en 2018-2019,

soit 2,7% de la population scolaire en France
339 420 élèves attendus à la rentrée 2019

Premier degré

179 642 élèves dans les écoles publiques et
privées sous contrat (2018-2019)
Prévisions rentrée 2019 : 179 270 élèves

Second degré (hors lycées agricoles)

150 571 élèves dans les établissements publics et
privés sous contrat (2018-2019) y compris Segpa,
Dima et Erea.
Prévisions rentrée 2019 : 151 655 élèves
(y compris Segpa, Dima et Erea).

Formations post-bac (uniquement pour les formations dispensées en lycée)

Année 2018-2019 : 8 532 étudiants (sections de
techniciens supérieurs, classes préparatoires aux
grandes écoles, DCG, DSAA, DNMADE)
Prévisions rentrée 2019 : 8 495 étudiants

Le premier degré correspond aux enseignements
préélémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles
préélémentaires et élémentaires

Le second degré regroupe l'enseignement dispensé dans
les collèges, les lycées d'enseignement général et technolo-
gique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation
nationale ou d'autres ministères (principalement le
ministère de l'Agriculture).

Les formations post-bac sont dispensées dans les lycées
(sections de techniciens supérieurs [STS], les classes
préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes
écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les
universités.

DCG : diplôme de comptabilité et de gestion

Segpa : sections d'enseignement général et professionnel
adapté

Erea : Établissements régionaux d'enseignement adapté

Dima : dispositif d'initiation aux métiers en alternance

DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués

DNMADE : diplôme national des métiers d'art et du design
en 3 ans

■ Le budget 2018 de l'académie

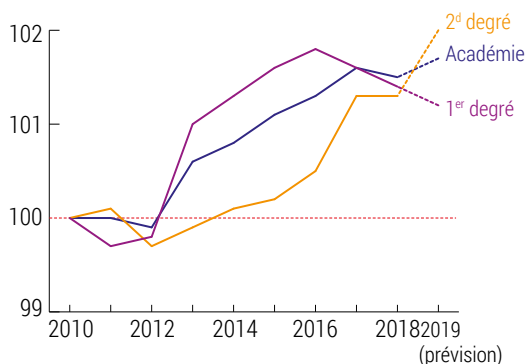
Personnels et fonctionnement

Les dépenses de personnels et de fonctionnement
relèvent de cinq budgets : enseignement public
du 1^{er} degré, du 2^d degré, soutien de la politique
de l'éducation nationale, vie de l'élève et
enseignement privé sous contrat. D'un montant
de 1 747 M€, les dépenses de personnels
comprennent les rémunérations d'activité,
les cotisations et contributions sociales ainsi
que les prestations sociales. Les dépenses de
fonctionnement, qui comportent les dépenses
structurelles autres que celles de personnels, sont
de 84,2 M€.

Investissement

Les dépenses d'investissement relèvent des
budgets : soutien de la politique de l'éducation
nationale, formation supérieure et recherche
universitaire, vie étudiante. Elles se montent à
10,3 M€.

Évolution par niveau en base 100 (2010)



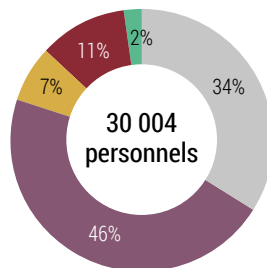
Source : constats de rentrée

Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

■ Les personnels au 30 novembre 2018

30 004 personnels

10 310 enseignants dans le 1^{er} degré
 13 698 enseignants dans le 2^d degré
 2 144 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
 3 334 personnels de vie scolaire
 518 personnels de direction et d'inspection



■ Enseignants 1^{er} degré
 ■ Enseignants 2^d degré
 ■ Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
 ■ Personnels de vie scolaire
 ■ Personnels de direction et d'inspection

Champ : Secteurs public et privé sous contrat
 Sources : MENJ, Systèmes d'information EPP, Agora, Agape - Données issues de l'application BSA



LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT EN 2018-2019

1 389
écoles
 public : 1 352
 privé : 37

472 maternelles

public : 469
 privé : 3

468 élémentaires
 public : 455
 privé : 13

449 primaires
 public : 428
 privé : 21

170
collèges
 public : 146
 privé : 24

30 CFA
 public : 16
 privé : 14

1 Érea
 Établissement régional
 d'enseignement adapté

44
**lycées généraux
 et technologiques**
 public : 25
 privé : 19

28
**lycées
 polyvalents**
 public : 28
 privé : 0

23
**lycées
 professionnels**
 public : 15
 privé : 8

1 École
européenne
 de la maternelle au lycée

Retrouvez l'intégralité des chiffres de l'académie de Strasbourg dans la brochure « Chiffres clés 2019/2020 »



L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

■ Le pilotage de l'académie

La rectrice

L'académie est placée sous l'autorité de la rectrice, nommée par décret du président de la République, en conseil des ministres.

Représentante du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, elle met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique.

Au sein du rectorat, le secrétariat particulier, le cabinet, qui comprend la communication et les conseillers techniques, sont directement rattachés à la rectrice.

■ Les services du rectorat

Le secrétaire général d'académie est responsable, sous l'autorité de la rectrice, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de trois pôles :

- ressources humaines ;
- organisation scolaire et politiques éducatives ;
- expertise et conseil aux établissements et aux services.

■ Les conseillers de la rectrice

Le chef du Service académique à l'information et à l'orientation (Csaio)

Les délégués académiques :

- aux enseignements techniques (Daet) ;
- à la formation continue (Daéco) ;
- aux relations internationales et aux langues vivantes (Darilv) ;
- au numérique pour l'éducation (Dan) ;
- à la formation des personnels (Dafor).

Les conseillères des secteurs infirmier, médical et social

La proviseure vie scolaire (PVS)

L'ingénieur régional de l'équipement (IRE).

■ Les services départementaux

Adjoints de la rectrice qu'ils représentent à l'échelon départemental, les **inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen)** dirigent les services de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés.

Ils sont les délégués de la rectrice. Dans ce cadre, ils :

- appliquent la stratégie académique,
- prennent l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative pour les enseignements primaires, secondaires, les établissements qui les dispensent et les personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'Éducation nationale sont rassemblés au sein de la **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

■ Les corps d'inspection

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection de l'Éducation nationale.

Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) sous l'autorité de la rectrice, évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique.

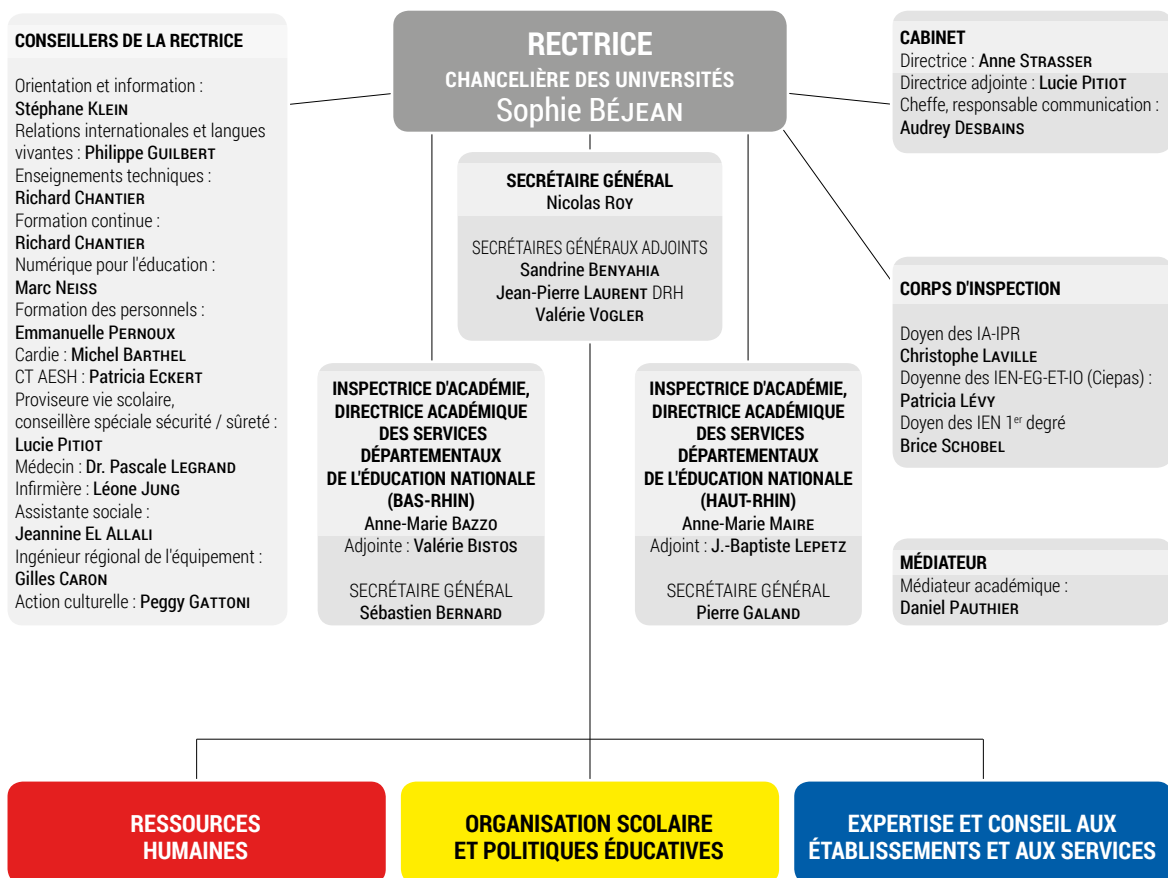
Les inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG) remplissent, dans l'enseignement professionnel, les mêmes fonctions que les IA-IPR. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1^{er} degré (IEN) sous l'autorité des Dasen, sont en charge d'une circonscription. Ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

Les inspecteurs et inspectrices exercent leurs fonctions dans le cadre du programme de travail académique. Ils sont en responsabilité seuls, à plusieurs ou en inter-catégoriel, selon les disciplines ou spécialités, en liaison avec les inspections générales de l'Éducation nationale. Ils jouent un rôle important dans les dispositifs concernant les stagiaires et néo-titulaires.

L'académie de Strasbourg compte
35 circonscriptions. Strasbourg en compte 11,
Colmar 1 et Mulhouse 3.

ORGANIGRAMME DES SERVICES ACADÉMIQUES RENTÉE 2019



AESH : Accompagnement des élèves en situation de handicap

Ciepas : Collège des inspecteurs de l'enseignement professionnel

IA-IPR : Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

IEN-ET / EG / ID : Inspecteur de l'Éducation nationale-enseignement technique / enseignement général / information-orientation

NN : Non nommé(e)

ORGANIGRAMME DES PÔLES DU RECTORAT RENTÉE 2019

RESSOURCES HUMAINES

Gestion des carrières
Formation des personnels
Dispositif d'accompagnement individualisé
Dialogue social

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS
(DPE) : **Evelyne GRUNDLER**

DIVISION DES PERSONNELS
D'ADMINISTRATION ET D'ENCADREMENT (DPAE)
Florence MONG

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION DES
PERSONNELS (DAFOR)
Emmanuelle PERNOUX

COORDINATION PAIE : **Éric BIENTZ**

MÉDECINE DE PRÉVENTION
Dr. Pascale LEGRAND

SERVICE SOCIAL
Jeannine EL ALLALI

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Éric DELAUNAY

ORGANISATION SCOLAIRE ET POLITIQUES ÉDUCATIVES

Élaboration et suivi de la carte des formations
Préparation de la rentrée scolaire
Organisation scolaire et parcours des élèves
Accompagnement des réformes éducatives

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE (DOS) :
Anne SCHLOESSLIN-PACARY

DIVISION DE L'ÉVALUATION, DE LA
PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE (DEPP) :
Christine FRIEDRICH

SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET
D'ORIENTATION (SAIO) : **Stéphane KLEIN**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX
ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES (DAET) :
Richard CHANTIER

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'ACTION
CULTURELLE (DAAC) : **Peggy GATTONI**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS
INTERNATIONALES ET AUX LANGUES VIVANTES
(DARILV) : **Philippe GUILBERT**

CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION
DES ÉLÈVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT
ARRIVÉS ET DES ÉLÈVES ISSUS DE FAMILLES
ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS (CASNAV) : **NN**

EXPERTISE ET CONSEIL AUX ÉTABLISSEMENTS ET AUX SERVICES

Suivi budgétaire académique
Expertise financière juridique et technique
Contrôle budgétaire et de légalité
Organisation des services académiques

DIVISION DES AFFAIRES FINANCIÈRES, APPUI
ET CONSEIL AUX ÉTABLISSEMENTS ET AUX
SERVICES (DAAFCS)
Corinne SCHMITT

DIVISION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)
Patrice CHAPTARD

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEC)
Julien KLIPFEL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
(DESUP) : **Karima BOULHOUCHEAT**

DIVISION DES CONSTRUCTIONS
ET DU PATRIMOINE (DCP) : **Gilles CARON**

CONTRÔLE DE GESTION
Gülsüm ARZIMAN
Anne-Sophie MOREL

CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE
Thuy Anh DAO DUBOST

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AU NUMÉRIQUE POUR
L'ÉDUCATION (DANE) : **Marc NEISS**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION
CONTINUE (DAFCO) : **Richard CHANTIER**

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC -
FORMATION CONTINUE ET INSERTION
PROFESSIONNELLE (GIP-FCIP)
Richard CHANTIER

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ACADÉMIQUE DU BAS-RHIN (67)

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Étienne GONDREXON, IEN-IO

Conseillers techniques

Adaptation scolaire et scolarisation des
enfants handicapés :

Frédérique RAUSCHER, IEN

Enseignement des langues :

Anita MARCHAL

Enseignement technique :

Patricia MULLER, IEN-ET

Mission de promotion de la santé des élèves :

NN
Nathalie BOISSELIER, infirmière

Service social en faveur des élèves :

Caroline PAILLISSÉ

Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Anne-Marie BAZZO

Directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale

Valérie BISTOS

Secrétaire général académique adjoint Chef des services administratifs

Sébastien BERNARD

Cabinet

Sophie GRAPPE

Secrétariat de direction

Sylvie WELSCH

Aline THOMAS

Adjoint à la directrice académique, chargé du 1^{er} degré

Jean-Baptiste LADAIQUE

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Erstein :

Céline CROCENZO

Haguenau Nord :

Serge SACCUCCI

Haguenau Sud :

Philippe DANEY DE

MARCILLAC

Molsheim :

Véronique WEIBEL

Obernai : **Anne GASSER**

Saverne :

Maryse ZIMMERMANN

Sélestat : **Cathy CHARVET**

Strasbourg 1 :

Catherine MALARD

Strasbourg 2 :

Patrick WACK

Strasbourg 3 :

Anne KRETZ

Strasbourg 4 :

Véronique WILLIG

Strasbourg 5 :

Brice SCHOBEL

Strasbourg 6 :

Christophe GLEITZ

Strasbourg 7 :

Franck ARDOUIN

Strasbourg 8 :

Nadine BASTIEN

Strasbourg 9 :

Laurent HEN

Strasbourg 10 :

Éric CHAILLOT

Strasbourg 11 :

Karine SCHIESTEL

Vosges du Nord :

Stéphanie DIDOT

Wissembourg :

Jean-François BOHY

Division 1^{er} degré : Anne JULLIÈRE

Bureau de la gestion collective
du personnel enseignant

Nathalie REGNOUF

Bureau de la formation initiale et continue

Peggy KREMPF

Bureau de la gestion individuelle

Catherine WOLFF

Bureau des moyens du 1^{er} degré

Danièle MAZAMET

Division des élèves (Divel) : Nadia KLEIN Caroline HULLAR, adjointe

Divel 1

Organisation des écoles et vie scolaire
1^{er} degré

Isabelle JUSTER

Divel 2

Orientation et scolarité dans le 2^d degré

Caroline HULLAR

Missions transversales

Bureau d'aide au pilotage
des établissements et des écoles :

NN

Politique de la ville et éducation prioritaire :

Christine LAMBERT-MOCHEL

Prévention de la violence :

Céline GRANDCLAUDON

Conseiller prévention santé et sécurité
au travail, coordinateur risques majeurs :

NN

Absentéisme

NN

Service Adaptation scolaire et scolarisation
des élèves handicapés (ASH)

Marie-Agnès FULLERINGER

Remplacement

Yves BAICRY

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

IEN-ET / EG / IO : inspecteur de l'Éducation nationale-enseignement
technique / enseignement général / information-orientation

NN : Non nommé(e)

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex

Tél. 03 88 45 92 92 / Mèl : ce.ia67@ac-strasbourg.fr

Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ACADÉMIQUE DU HAUT-RHIN (68)

Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Sébastien TUAILLON

Conseillers techniques

Enseignement technique
Philippe VIAIN
Adaptation scolaire et scolarisation des
élèves handicapés
Nicole FORGET
Enseignement pré-élémentaire :
Fabienne GANZITTI
Médecin : **NN**
Infirmière : **Florianne DE SALVE
DE BRUNETON**
Assistante sociale : **Catherine BECHT**

Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Anne-Marie MAIRE

Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale

Jean-Baptiste LEPETZ

Secrétaire général Chef des services administratifs

Pierre GALAND

Cabinet

Samira BELAHCINI

Adjoint à la directrice académique, chargé du 1^{er} degré

Philippe VENCK

Conseillère pédagogique auprès de l'adjoint à la directrice académique, chargé du 1^{er} degré

Marie-Véronique MARCHEGIANI

Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Altkirch : Éric BLUMÉ	Mulhouse 3 : Rémy KOZLIK
Andolsheim : Fabienne SCHLUND	Riedisheim : Magali BERGER
Colmar : Céline MOUROT-STORCK	Saint-Louis : Michèle SCHILLINGER
Guebwiller : Françoise VERPILLAT	Thann : David TOURNIER
Illfurth : Fabienne GANZITTI	Wintzenheim : David CAILLEAUX
Ingersheim : Olivier MEYER	Wittelsheim : Maria PERPINA
Mulhouse 1 : Vincent MICHELAT	Wittenheim : Christelle BARLÉON
Mulhouse 2 : Gérôme CONROY	

Affaires générales

Service intérieur : **Dominique MANSUY**
PAO - Reprographie : **Jean-Marie OTTMANN**
Bureau des RH : **Frédérique MUNIER**

Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1^{er} degré

Sylvie PHILIPPE

1^{er} bureau
Moyens et pilotage de l'enseignement public
Hervé CAROL

2^e bureau
Gestion collective des personnels
du 1^{er} degré de l'enseignement public
Aline MARÉCHAL

Bureau formation continue
Catherine BOUILLET

Division de l'élève et des actions pédagogiques

Anne CHAZAL

Pôle collège
Sylvie LUDWIG

Pôle lycée
Stéphanie KIEFFER

Pôle actions pédagogiques
Julia MOUTEL

Chargés de mission

Prévention de la violence en milieu scolaire
Sylvie CAFARELLI
Communication
Olivia DUMEZ
Bilinguisme
Corinne CARRETERO
Casnav
Pauline DIETRICH
Technologies de la communication
pour l'enseignement (Tice)
Laurent KLUKASZEWSKI

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

NN : Non nommé(e)

Adresse postale : 52-54 avenue de la République - BP 60 092 - 68017 Colmar Cedex
Tél. 03 89 21 56 56 / Mél : i68cab@ac-strasbourg.fr
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

TER, pratique écologique économique

Jusqu'à
75%
de réduction

ABONNEMENTS PRESTO OU PRIMO

- Libre circulation sur le trajet de votre choix
- Une formule train + bus + tram, notamment à Strasbourg, Colmar ou Mulhouse
- Le choix entre un abonnement hebdomadaire, mensuel ou à prélèvement automatique
- Une prise en charge jusqu'à 50 % par l'employeur

grandest.ter.sncf.com





VOTRE VIE PROFESSIONNELLE GÉRER VOTRE CARRIÈRE

Le pôle des ressources humaines assure la gestion des carrières et des rémunérations des personnels qui exercent dans les établissements d'enseignement du 2^d degré et de l'enseignement supérieur (hors personnels de statut universitaire). Chaque statut est administré par un gestionnaire. Vous devrez vous adresser à ce dernier pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière dans l'académie de Strasbourg.

■ Vous êtes enseignant du 2^d degré dans l'enseignement public ou du 1^{er} et du 2^d degré dans l'enseignement privé

Vous relevez de la Division des personnels enseignants (DPE).

ce.dpe@ac-strasbourg.fr / 03 88 23 39 50

DPE 1 : disciplines littéraires, linguistiques et artistiques

DPE 2 : disciplines scientifiques, technologiques et éducation physique et sportive

DPE 3 : remplaçants titulaires, enseignants contractuels, maîtres-auxiliaires, intervenants extérieurs, assistants de langue

DPE 4 : enseignement privé du 1^{er} et du 2^d degré

Un espace web pour suivre votre carrière

I-Prof... pour les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré public,

I-Professionnel pour les enseignants du 1^{er} et du 2^d degré privé sous contrat

Après authentification vous pourrez :

- consulter votre dossier administratif ;
- vous informer sur vos perspectives de carrière ;
- compléter votre CV ;
- vous inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutation, et consulter le résultat.

I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques. Voir p.31)

■ Vous êtes personnel d'administration ou d'encadrement

Vous relevez de la Division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).

ce.dpae@ac-strasbourg.fr / 03 88 23 38 81

DPAE 1 : personnels d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation), psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), étudiants apprentis professeurs (EAP), apprentis dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les services académiques.

DPAE 2 : personnels d'administration, techniques, de santé et sociaux.

En vous connectant au portail Agent (Arena>gestion des personnels>Mon portail agent) après authentification sur le portail Arena, vous aurez accès à :

- votre dossier administratif et notamment retrouver votre numéro de Numen ;
- votre situation personnelle ;
- votre parcours ;
- la gestion de vos promotions et mobilités : l'outil vous permet de candidater à la liste d'aptitude et de gérer vos promotions en fonction de vos droits.

Pour tous :

Vous préparez votre retraite : adressez-vous au bureau des pensions (DPAE 3)
fabien.weissgerber@ac-strasbourg.fr

Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière, adressez-vous à Sylvie Milley, conseillère mobilité carrière
sylvie.milley@ac-strasbourg.fr

■ Vous êtes professeur ou conseiller d'éducation stagiaire

Pour votre année de stage, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée. Vous suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez :

- Professeur des écoles stagiaire (PE);
- Professeur de lycée et collège stagiaire (PLC) ;
- Professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP) ;
- Conseiller principal d'éducation stagiaire (CPE).

■ Vous êtes professeur des écoles stagiaire

Les affectations et les opérations de gestion collective sont gérées par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation.

Les opérations de gestion individuelle (rémunération, situation familiale, congés...) sont gérées par la DSDEN du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation.

Votre année de stage se déroule sous l'autorité de la directrice ou du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

■ Vous êtes PLC, PLP ou CPE stagiaire

Les affectations, les mutations et les salaires sont gérés par le pôle ressources humaines du rectorat :

- pour les PLC et les PLP : Division des personnels enseignants (ce.dpe@ac-strasbourg.fr)
- pour les CPE, Division des personnels administratifs et d'éducation (ce.dpae@ac-strasbourg.fr).

Votre année de stage se déroule sous l'autorité des Dasen agissant par délégation de la rectrice, en liaison avec les corps d'inspection.

■ Vous êtes Accompagnant d'enfant en situation de handicap

Dans le département du Bas-Rhin :

Pour toute question de ressource humaine (carrière, missions, formations...) :
Service de GESTION AESH – DSDEN 67
avsi67@ac-strasbourg.fr/03 88 45 92 41

Pour toute question administrative ou de rémunération :

Si vous êtes embauché par la DSDEN, vous pouvez contacter votre gestionnaire Frédéric Riedin
frederic.riedin@ac-strasbourg.fr

Si vous êtes embauché par le collège Maxime-Alexandre, vous pouvez contacter votre gestionnaire Yvonne Hosters
yvonne.hosters1@ac-strasbourg.fr

Si vous êtes embauché par le collège Lamartine, vous pouvez contacter votre gestionnaire Monique Klughertz ou Nathan Brenot
aesh.lamartine@gmail.com

Dans le département du Haut-Rhin :

Pour toute question de ressource humaine

(carrière ; missions ; formations...) :
Service de Gestion AESH - DSDEN 68
aesh68@ac-strasbourg.fr/03 89 21 56 89

Pour toute question administrative ou de rémunération :

Si vous êtes embauché par la DSDEN, vous pouvez contacter votre gestionnaire Moll Philip
aesh68@ac-strasbourg.fr

Si vous êtes embauché par le collège Robert Beltz de Soultz, vous pouvez contacter votre gestionnaire Migale Sandra
sandra.mies@ac-strasbourg.fr

Si vous êtes embauché par le collège Jules-Verne d'Illzach, vous pouvez contacter votre gestionnaire.
Le nom du gestionnaire n'est pas connu à l'heure où ce livret est imprimé. Il sera mis en place à la rentrée 2019.

Accompagnement de l'entrée dans le métier

Les corps d'inspection pour le **second degré** ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels/entree-dans-le-metier/professeurs_stagiaires

Si vous êtes **professeur des écoles stagiaires** vous accédez aux ressources administratives et pédagogiques qui vous sont destinées en vous connectant aux accès (ou espaces) réservés sur le site de votre DSDEN :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
www.ac-strasbourg.fr/dsden68



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP OU D'INAPTITUDE

Le handicap est défini par la loi de 2005 comme *toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.*

■ Qui est considéré comme travailleur handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ?

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle avec incapacité permanente partielle (IPP) au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale
- Les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins 2/3 leur capacité de gain ou de travail ;
- Les pensionnés de guerre ou assimilés (veuves de guerre, orphelins de guerre, sapeurs-pompiers, victimes d'attentats...);
- Les titulaires de la carte d'invalidité ou de la carte Mobilité-Inclusion avec la mention « Invalidité » ;
- Les titulaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH).

■ Quels sont les droits des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ?

Être reconnu en situation de handicap permet d'accéder (dans la plupart des cas, sur préconisation médicale) à un certain nombre de dispositifs qui favorisent l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi : aménagements matériels

et organisationnels, remboursement du reste à charge lors de l'acquisition de prothèses auditives, bonification des chèques vacances, départ anticipé à la retraite (sous réserve de remplir les conditions), etc...

En savoir plus : www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html

■ Comment se faire reconnaître travailleur handicapé ?

En téléchargeant sur le site de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence, le formulaire Cerfa n°15692*01
<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html>
<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html>

■ Comment déclarer sa situation de handicap à l'employeur ?

En transmettant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (ou toute autre pièce justificative) à la mission handicap ou à votre gestionnaire administrative.

Votre contact dans l'académie de Strasbourg
La correspondante handicap académique, sous l'autorité du DRH, vous informe et vous oriente pour une prise en compte personnalisée de votre situation. Elle reçoit sur rendez-vous.

Karine Muller
03 88 23 38 65
(accueil téléphonique entre 8h et 12h)
Correspondant-handicap@ac-strasbourg.fr

En 2018, 112 agents ont bénéficié d'un aménagement matériel, technique ou organisationnel mis en place par la mission handicap.

www.ac-strasbourg.fr/pro/mission-handicap

**LE HANDICAP
TOUS CONCERNÉS**



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé sécurité au travail vise à prendre les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé et pour l'amélioration des conditions de travail des personnels. Pour cela il est nécessaire de mettre en place une organisation permettant de mener des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation.

■ Les différents acteurs

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Son rôle est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)

Il contrôle et par son action vise à améliorer l'hygiène, la sécurité, la santé au travail et la prévention des risques professionnels.

Le conseiller de prévention académique (CPA)

Il est en charge de la prévention des risques professionnels. Il anime et coordonne le réseau santé et sécurité au travail composé des assistants de prévention des collèges et lycées (EPLE).

Le psychologue du travail est en charge de la prévention des risques psycho-sociaux, du management des relations sociales. Il accompagne le changement ainsi que le management du changement organisationnel.

Retrouvez tous les contacts sur le site académique www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-securite-au-travail



VOTRE TRAITEMENT

La **Direction régionale des finances publiques** verse votre traitement, à terme échu, vers le **27 de chaque mois**.

Pour une bonne prise en charge de votre traitement, complétez le dossier qui vous sera remis lors de votre prise de poste. Il doit être constitué de :

- votre arrêté de nomination;
- le procès-verbal d'installation;
- une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière;
- deux relevés d'identité bancaire (RIB);
- une copie lisible de votre carte vitale;
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), une copie du livret de famille et une attestation de non perception du SFT de l'employeur du conjoint, ainsi que l'attestation CAF (à partir de 2 enfants).

Ces pièces sont à remettre au secrétariat de votre établissement (enseignants) ou à votre gestionnaire (personnels administratifs et d'encadrement) dans les meilleurs délais.

Si le dossier complet de prise en charge est déposé après le 6 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète.

Il n'y a pas de bulletin de paye édité pour un acompte ; celui-ci figurera sur le bulletin de salaire avec le traitement suivant.

Vous venez d'être nommé sur un poste de stagiaire du ministère de l'Éducation nationale, cette nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale : vous dépendrez du régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'Éducation nationale.

La MGEN procèdera au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.

Pour plus d'informations :

MGEN

Centre de Service
Crystal Park (Espace européen de l'entreprise),
1 avenue de l'Europe, 67300 Schiltigheim
Ou : 2 rue du Vieux Marché aux Vins 67000
Strasbourg
Tél. 36 76 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

■ Vos bulletins de paye disponibles en ligne

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, **vos bulletins de paye sont désormais accessibles en ligne** dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP) à l'adresse : <https://ensap.gouv.fr>

Pour créer votre espace personnel, munissez-vous de :

- Votre numéro de sécurité sociale ;
- du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre salaire est versé. Vous devrez saisir les caractères manquants dans le numéro de compte bancaire sur lequel la rémunération est versée au format IBAN ;
- votre adresse mail (professionnelle ou personnelle, à votre choix).

Après avoir créé votre espace personnel, vous pourrez :

- Consulter vos bulletins de paye ;
- Consulter vos attestations fiscales et vos décomptes de rappel éventuels ;
- Consulter votre compte individuel de retraite et en demander la correction ;
- Obtenir une simulation de retraite ;
- Suivre l'avancée du traitement de votre dossier.

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 75200 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPC E - Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 157 699 890 €. Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 100. - Conception : INSIGN - Photographie : Roman Johanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points* : l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80
Appel non surtaxé
Coût selon votre opérateur



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE



L'ACTION SOCIALE

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (PIM), soit au titre des actions sociales d'initiative académique (ASIA). Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours.

■ Qui peut en bénéficier ?

Les agents stagiaires et titulaires de l'Éducation nationale en activité rémunérés sur le budget de l'État ;

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat;
Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État dont le contrat est supérieur ou égal à 10 mois pour les PIM (après 6 mois d'ancienneté) et 6 mois pour les ASIA et les aides financières;

Les assistants d'éducation (AE) sous contrat supérieur ou égal à 6 mois. Attention, les prestations interministérielles ne leurs sont pas ouvertes ;

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), recrutés par les DSDEN, sous contrat égal ou supérieur à 6 mois ;

Les fonctionnaires retraités

Les ayants cause.

■ Quelles prestations ?

Les aides financières : secours urgents et exceptionnels, les prêts à court terme à caractère social, sans intérêt

L'aide aux études des enfants : aide accordée pour l'année universitaire au vue des dossiers et dans la limite des crédits disponibles. Elle est accordée pour 3 années d'études maximum par enfant

L'installation et le logement : aide à l'installation des personnels, aide à l'accès au logement, logement des fonctionnaires

Loisirs et culture : subventions pour des séjours d'enfants, voyages scolaires, séjours en camping en famille, carte Cezam

La garde d'enfants de moins de 6 ans : aide sous forme de chèque emploi service universel

Les enfants handicapés : allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous conditions, allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge), participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances agréés pour les moins de 20 ans.

La subvention repas : les agents en activité dont l'indice de rémunération n'excède pas 480 au 1er janvier 2019, bénéficient d'un tarif réduit dans les restaurants administratifs conventionnés.

■ Vos contacts :

Bureau de l'action sociale

Tél. 03 88 23 35 85 ou 03 88 23 35 89

ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr

www.ac-strasbourg.fr/pro/action-sociale-aides-financieres

Accueil physique : 27 bd Poincaré, bureau 211

Des actions sont également menées avec le concours de la MGEN. Elles sont accessibles aux adhérents et non adhérents. Renseignements auprès de la section du département de votre lieu d'exercice :

Section du Bas-Rhin

Accueil physique : Centre de service, 1 avenue de l'Europe – Schiltigheim, lundi : 10h-12h/ 13h-17h30, du mardi au vendredi : 9h-12h/13h-17h30

Accueil téléphonique : 36 76 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Section du Haut-Rhin

Accueil physique : 10 rue Gustave Hirn - Mulhouse, lundi au vendredi : 9h-17h30

Accueil téléphonique : 36 76 (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h à 18h30



VOS REMBOURSEMENTS DE FRAIS

Ils sont gérés par la Division académique des finances (Daf).

■ Frais de changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire. Le dossier, constitué après la rentrée scolaire, comporte :

- l'arrêté rectoral de mutation ;
- la copie du procès-verbal d'installation ;
- le formulaire de demande de paiement visé par le chef de l'établissement ou du service d'affectation, à transmettre en 2 exemplaires ;
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, dépendant de la situation antérieure ou familiale des intéressés.

La Daf vous donnera tous les renseignements sur les conditions d'obtention ou de calcul de cette indemnité et sur les justificatifs à fournir.

Attention : des délais sont à respecter impérativement sous peine de forclusion. Le déménagement doit avoir lieu dans les 9 mois et la demande d'indemnisation est à transmettre dans les 12 mois à compter de la date du changement de résidence administrative.

Contact : Bernard Strich, 03 88 23 34 05

■ Frais de remboursement de transport domicile/travail

Les frais de remboursement de trajet domicile/travail sont partiellement pris en charge lorsqu'ils sont effectués au moyen de :

- Transports publics de voyageurs
- Services publics de location de vélos

Les billets journaliers ne sont pas pris en charge.

Sont exclus du dispositif de remboursement :

- Les personnels utilisant leur véhicule personnel ;
- Les agents bénéficiant d'un logement de fonction ne supportant aucun frais de transport domicile/travail ;

- Les agents bénéficiant déjà d'une prise en charge pour le même trajet.

Modalités de remboursement :

Faire la demande de prise en charge auprès de votre gestionnaire.

Pour une première demande envoyez à votre gestionnaire :

- le formulaire de demande de prise en charge,
 - la copie de votre contrat de transport ou de votre Badgé (assurez-vous que le numéro d'utilisateur est lisible), et
 - l'original de votre titre de transport ou un justificatif de paiement fourni par le transporteur (Attention, le reçu de carte bancaire n'est pas considéré comme un justificatif d'achat de titre de transport).
- Chaque mois, retournez à votre gestionnaire le formulaire de demande de prise en charge et le justificatif de paiement fourni par le transporteur.

Télécharger le formulaire de demande de prise en charge : Arena>Intranet, référentiels et outils>Stracad'hoc puis sélectionnez Ressources humaines, et entrez les mots clés « Remboursements de frais ».

■ Frais de déplacement

Les personnels titulaires ou contractuels de l'académie de Strasbourg qui effectuent des déplacements professionnels en dehors de leur résidence administrative ou familiale, peuvent demander la prise en charge des frais de transports induits par ce déplacement et le cas échéant, l'attribution d'indemnités pour compenser les frais de repas et d'hébergement.

Tout déplacement doit faire l'objet au préalable d'un ordre de mission permanent ou temporaire.

Les déplacements ouvrant droit à une prise en charge sont :

Les examens et concours

- Personnel enseignant : saisissez votre demande sur IMAG'IN (www.ac-strasbourg.fr Rubrique « Tous les outils et services »)
- Personnel administratif : envoyez un courrier à la Division des examens et concours (6 rue de la Toussaint-67975 Strasbourg cedex 9) avec les justificatifs de transport. Prise en compte d'un seul remboursement par année civile.

Formation du 1^{er} degré

- Imprimez les états de frais (www.ac-strasbourg.fr espace réservé aux enseignants du 1^{er} degré rubrique « Formulaire »)
- Envoyez les états de frais dûment remplis et les justificatifs à la DSDEN service formation continue dont vous dépendez.

Formation 2^d degré

- Imprimez les états de frais (www.ac-strasbourg.fr rubrique « Formation des personnels »)
- Envoyez les états de frais dûment remplis et les justificatifs à la Division académique à la formation continue des personnels – DAFOR (27 boulevard Poincaré – 67975 Strasbourg cedex)

Autres déplacements

Pour tous les personnels : saisissez directement votre demande dans CHORUS-DT (www.ac-strasbourg.fr, rubrique « Tous les outils et services »)

Envoyez vos pièces justificatives à la plateforme académique des frais de déplacements – DSDEN du Haut-Rhin – 52-54 avenue de la République-BP 60092-68017 Colmar Cedex

Téléchargez la circulaire relative aux frais de déplacement des personnels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : Arena>Intranet, référentiels et outils>Stracad'hoc puis sélectionnez Ressources humaines et entrez les mots clés Remboursements de frais.



VOTRE FORMATION

La Délégation académique à la formation des personnels (Dafor) pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants, et personnels d'éducation et d'orientation, encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du plan académique de formation (Paf) annuel, ou en réponse à des besoins locaux.

Pour les personnels enseignants et d'Éducation et en parallèle du Paf, la Dafor :

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines ;
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil) ;
- organise des dispositifs spécifiques comme l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) de l'académie de Strasbourg ;
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques ;
- accompagne les groupes de formation-action (GFA) et les groupes de travail (GT) ;
- aide à la mise en place des groupes professionnels de secteur (GPS) ;
- assure la logistique des formations en milieu professionnel (FMP) ;
- est le partenaire pédagogique des établissements français de l'étranger (AEFE) de la zone Europe centrale et orientale ;
- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation.

En collaboration avec la Direction générale de ressources humaines (DGRH), l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), la Dafor est également responsable de la formation statutaire et continue des personnels de direction et d'inspection, des personnels ATSS et d'encadrement. En outre, elle instruit et met en

œuvre les demandes de formation individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services. Elle assure aussi la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

L'offre de formation est publiée en ligne, sous la forme d'un plan académique de formation (Paf). www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor

Vous y trouverez les formations proposées aux différentes catégories de personnels :

- Personnels d'encadrement et personnels ATSS
- Enseignants du second degré, avec une rubrique "Entrée dans le métier" destinée aux professeurs stagiaires.

Calendrier

Le recueil des candidatures individuelles se fait en ligne du lundi 19 août au jeudi 19 septembre 2019, y compris pour les

préparations aux concours internes (www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor). À noter : certains dispositifs ne sont pas ouverts aux candidatures individuelles et destinés à des publics désignés.

D'autres dispositifs font l'objet d'un appel à candidatures en cours d'année.

Les enseignants du premier degré trouveront toutes les informations sur les formations proposées dans leur département, en se connectant aux accès réservés sur le site de leur direction académique :

www.ac-strasbourg.fr/dsden67

www.ac-strasbourg.fr/dsden68

Contactez la Dafor

27 boulevard Poincaré - Strasbourg

03 88 23 39 09 / ce.dafor@ac-strasbourg.fr

www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor

Accueil du public : du lundi au vendredi

8h30-12h et 13h30-17h



L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS

■ **Tout problème professionnel de discrimination, de harcèlement à caractère sexuel ou de violence sexiste**

Je rencontre des difficultés dans le cadre de mes activités professionnelles et je souhaite en parler...

Je suis victime de discrimination, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles...

Je contacte le point d'accueil et d'écoute.

lundi, mercredi et vendredi

au 03 88 23 36 99 ou 06 83 99 17 44

mardi de 16h à 18h au 06 83 99 18 83

jeudi de 10h à 12h au 06 83 99 17 41

pae@ac-strasbourg.fr

■ **Questions relatives à un handicap**

Je suis en situation de handicap ou d'inaptitude.

Je souhaite connaître mes droits, être renseigné(e) et orienté(e) pour une prise en compte personnalisée de ma situation.

Je contacte la correspondante handicap ou les référentes départementales

Correspondante académique

karine.muller1@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 23 38 65 de 9h à 12h

Correspondantes Bas-Rhin

anne.kretz@ac-strasbourg.fr

ou 06 82 30 64 19

anne.julliere@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 45 92 12

Correspondante Haut-Rhin

mireille.schmitt@ac-strasbourg.fr

ou 03 89 21 56 44

■ **Difficultés personnelles, familiales, administratives, financières**

Je rencontre des difficultés personnelles, familiales, administratives, financières en lien ou non avec mon activité professionnelle.

Je contacte les assistants sociaux des personnels

Bas-Rhin : rectorat

27 Bd Poincaré à Strasbourg, 03 88 23 35 29

Haut-Rhin : DSDEN

52-54 avenue de la République à Colmar,

03 89 21 56 56

■ **Questions relatives à un problème de santé**

J'ai un problème de santé ou de handicap qui interfère avec mes capacités de travail.

Je contacte le service de médecine de prévention pour des conseils et des préconisations concernant l'aménagement de mes conditions de travail.

Bas-Rhin (Canopé)

23 rue du Maréchal Juin à Strasbourg,

ce.medecine-prevention67@ac-strasbourg.fr

03 88 23 35 32

Haut-Rhin (Maison de l'étudiant)

34 rue Grillenbreit à Colmar, 03 89 20 54 57

Maison de l'étudiant

1 rue A. Werner à Mulhouse, 03 89 33 64 81

ce.medecine-prevention68@ac-strasbourg.fr

■ **Conseils ou accompagnement pour faire évoluer ma carrière**

Je recherche des **informations**, des **conseils** ou un **accompagnement personnalisé** pour donner une nouvelle orientation à ma carrière ; je souhaite réaliser un **bilan de carrière**.

Je contacte une conseillère mobilité-carrière

Accueil sur rendez-vous au rectorat

sylvie.milley@ac-strasbourg.fr

■ Difficultés dans l'exercice du métier de professeur des écoles

Je suis professeur des écoles. Je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier. Je recherche une écoute, un soutien et des conseils. Je contacte le Réseau d'aide (Resa) les mercredis en période scolaire uniquement.

Resa67 : 07 77 73 41 43, de 13h30 à 16h30

Resa68 : 06 72 87 88 65, de 9h à 12h

■ Questions administratives pratiques concernant ma carrière

Je contacte ma gestionnaire par téléphone ou via i-prof si je suis enseignant

Personnels enseignants du 2^d degré

Je contacte la Division des personnels enseignants (DPE) 03 88 23 39 50

ce.dpe@ac-strasbourg.fr

Gestion individuelle et financière

des personnels enseignants du 1^{er} degré

03 88 45 92 13

ou ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré (mutations...)

Bas-Rhin 03 88 45 92 13

ou ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Haut-Rhin 03 89 21 56 07

ou i68d1@ac-strasbourg.fr

Personnels administratifs et d'encadrement du 1^{er} et 2^d degré

Je contacte la Division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE)

03 88 23 38 81, ce.dpae@ac-strasbourg.fr

■ Difficultés dans l'exercice du métier d'enseignant du 2^d degré

Je suis enseignant du 2^d degré. Je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien, des conseils, des réponses personnalisées.

Je contacte la chargée de mission

christiane.baldensperger@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 23 36 61



DES OUTILS, DES SERVICES, DES RESSOURCES POUR VOUS AIDER

■ Un compte académique

Un compte académique est créé automatiquement pour tout agent affecté dans l'académie, dès lors que son dossier administratif est complet.

Ce compte donne accès aux ressources et outils mis à disposition pour faciliter votre vie quotidienne, et est associé à une adresse de messagerie professionnelle nominative et personnelle.

Votre nom d'utilisateur, ou identifiant, est généralement composé de la 1^{re} lettre de votre prénom suivie de votre nom (jdupont pour Jean Dupont).

Pour les personnels en service académique, ce compte leur permet également d'ouvrir leur session bureautique.

Dès que vous disposez de votre identifiant, rendez-vous sur courrier.ac-strasbourg.fr pour définir un nouveau mot de passe. Pour ce faire vous aurez besoin de votre NUMEN. Si vous ne le connaissez pas, adressez-vous à votre gestionnaire (Pôle ressources humaines).

■ Le bouquet de services en ligne

L'Éducation nationale propose un ensemble de services en ligne pour rendre son administration plus simple, plus efficace et plus proche à destination des élèves, des étudiants, parents et personnels.

L'onglet « Professionnels>Outils et services » du site académique (www.ac-strasbourg.fr/pro/outils-et-services/glossaire-des-outils-et-services) vous donnera accès notamment à :

- La messagerie académique. Sur la page d'accueil de la messagerie, des guides sont à votre disposition pour vous accompagner dans son utilisation au quotidien. La taille de l'espace de stockage est personnalisable
- Un glossaire
- Des espaces réservés pour les directeurs et ensei-

gnants du 1^{er} degré, selon leur département - MBN « Mon bureau numérique », espace numérique de travail pour tous les acteurs du 2^d degré

■ Le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques)

Le portail Arena vous permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof / I-Professionnel, Chorus DT, m@gistere, annuaire académique...

Vous vous y connectez avec votre compte académique :

depuis le réseau administratif d'un établissement

<https://si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena>

depuis un service académique

<https://intranet.in.ac-strasbourg.fr/arena>

depuis tout lieu ayant une connexion à internet

<https://si.ac-strasbourg.fr/arena>

■ Travailler en toute sécurité

L'usage des services et ressources informatiques à votre disposition (messagerie, etc) vaut acceptation de la charte d'usage de l'internet et de la messagerie. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site académique de la sécurité des systèmes d'information <https://ssi.ac-strasbourg.fr> (rubrique Publications). Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour assurer votre sécurité numérique (recommandations de bonnes pratiques, signalement d'incidents de sécurité...).

■ L'assistance informatique

Le guichet unique CIRrUS (Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs de l'académie de Strasbourg) centralise et simplifie les demandes d'assistance et de service tout en assurant le suivi et la qualité des services fournis.

Vous y accédez **via Arena > Rubrique Support et Assistance**. Les formulaires sont pré-remplis avec vos coordonnées (nom, prénom, établissement...). Votre demande arrive directement au service concerné, et est traitée dans les meilleurs délais. **Depuis CIRrUS, vous pouvez :**

- demander de l'aide, un conseil, ou de l'assistance (panne, incident, etc),
- proposer une amélioration des services offerts par l'académie : demande d'évolution ou d'amélioration,
- faire un retour sur la qualité de la prise en charge de votre dossier, et retrouver une demande ancienne.

■ Le site internet de l'académie www.ac-strasbourg.fr

Le site internet de l'académie de Strasbourg est accessible aux personnes en situation de handicap visuel et s'adapte à tous les modes de consultation (PC/Mac, tablettes, smartphones).

Il est constitué de 3 espaces :

Un espace grand public destiné à répondre aux attentes des usagers (parents, candidats, associations) par thématiques : De l'école au supérieur, Orientation-Formation, Examens-concours, Action éducative.

www.ac-strasbourg.fr

un espace professionnel pour les acteurs de l'Éducation nationale. Vous trouverez toutes les informations concernant les évolutions de carrière, les mouvements des personnels, les concours, la formation, l'action sociale.

www.ac-strasbourg.fr/pro

The screenshot displays the homepage of the Académie de Strasbourg website. At the top, there is a navigation bar with links for 'PÉDAGOGIE', 'PROFESSIONNELS', 'PRESSE', 'NOUS CONTACTER', and 'OFFRES D'EMPLOI'. Below this, the website's logo and name 'ac-strasbourg.fr' are visible, along with the tagline 'POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE'. A search bar is located on the right side of the header. The main navigation menu is highlighted in red and includes 'ACADÉMIE', 'DE L'ÉCOLE AU SUPÉRIEUR', 'ORIENTATION - FORMATION', 'EXAMENS - CONCOURS', and 'ACTION ÉDUCATIVE'. The main content area features a section titled 'ACTUALITÉS ACADÉMIQUES' with a sub-heading 'Bacheliers méritants 2019'. This section includes a photograph of a group of students and a brief description of a ceremony. To the right of the main content, there are social media and service icons for 'Contact', 'Flux RSS', 'E-services', 'Calendrier', 'Twitter', and 'Dailymotion'. Below the main content, there are four numbered buttons (1, 2, 3, 4) and a button labeled 'Toutes les actualités' with a play icon. A sidebar on the right contains an 'IMPORTANT' section with links to 'Résultats affectation des professeurs et CPE stagiaires', 'Préprofessionnalisation atterr dans le métier de professeur', and 'Demande de dérogation en cours'.



un **espace pédagogique** qui héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives transversales : éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques...

Des enseignants formés à l'outil de gestion de contenu du site animent et enrichissent quotidiennement l'espace pédagogique, sous la responsabilité des corps d'inspections.

www.ac-strasbourg.fr/pedagogie

■ Stracad'hoc

Stracad'hoc est le guichet unique des circulaires et documents de référence académiques.

Également consultables sur Stracad'hoc :

des outils (organigrammes, annuaires des services du rectorat et des services départementaux, répertoires téléphoniques, vademecums, etc.)

des actualités professionnelles, rubriques alimentées par les services académiques.

Stracad'hoc est accessible aux personnels des services académiques et aux équipes de direction des établissements publics et privés sous contrat. Vous le trouverez sur le Portail Arena, rubrique [Intranet, Référentiels et Outils / outils d'échanges](#). Les personnels enseignants des 1^{er} et 2^d degrés et les personnels d'orientation n'y accèdent pas encore.

L'académie sur les réseaux sociaux

Suivez-nous



Twitter

<https://twitter.com/acstrasbourg>

ou @acstrasbourg



Dailymotion

<https://www.dailymotion.com/acastra>



Facebook vie lycéenne et collégienne

<https://www.facebook.com/vlc.ac.strasbourg/>

■ La délégation académique au numérique pour l'éducation (Dane)

www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/dane

Principales missions

La Dane pilote au niveau académique la politique numérique au service de la pédagogie.

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique
- impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la Cellule académique recherche et développement en innovation et en expérimentation (Cardie)
- piloter la formation au et par le numérique, en collaboration avec la Délégation académique à la formation des personnels (Dafor)
- développer l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* et sa plateforme pédagogique Moodle
- suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif
- accompagner les projets nationaux, régionaux (lycée 4.0) et départementaux (collèges numériques) déployés dans les établissements.

■ L'espace numérique de travail « Mon Bureau numérique »

www.monbureaunumerique.fr

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à Internet, l'ENT permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique Moodle
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps...
- outils de communication : messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...
- ressources numériques

■ Pédagogie avec Moodle

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part.



CANOPÉ, LE RÉSEAU DE CRÉATION ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES

Direction territoriale Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Opérateur public du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Réseau Canopé participe activement à la transformation des apprentissages et accompagne pleinement ceux qui la vivent au quotidien. Il propose un ensemble de **ressources et de services innovants à destination de l'ensemble de la communauté éducative.**

■ Réseau Canopé, créateur de ressources

Acteur majeur dans le numérique éducatif, le réseau conçoit des outils pédagogiques multicanaux (imprimé, web, mobile, TV) gratuits et payants. Son offre de ressources s'inscrit dans trois univers éditoriaux spécialement pensés pour répondre aux besoins spécifiques des enseignants: **Éclairer** : pour décrypter l'essentiel des actualités de la communauté éducative.

Maîtriser : pour étayer les connaissances propres au métier d'enseignant.

Agir : pour accompagner au quotidien grâce à des outils pratiques.

■ Réseau Canopé, créateur de services

Son offre de services, élaborée au plus près des besoins des enseignants, est dispensée au sein des Ateliers Canopé, espaces de travail conviviaux et équipés propices à la créativité ou en mobilité via le dispositif de Résidence dans les établissements scolaires. Espaces de proximité, les Ateliers Canopé sont à la fois lieux de formation, d'expérimentation et d'animation favorisant les échanges entre pairs et la co-construction de projets innovant. Ils proposent également un accès personnalisé aux ressources et à la prise en main de matériel numérique.

Ses équipes s'y investissent quotidiennement. Elles mettent leur expertise au service des enseignants dans l'accompagnement de leurs pratiques éducatives

■ Abonnements Ateliers Canopé

- Emprunter des ressources physiques et numériques
- Développer ses compétences avec les outils d'autoformation en ligne
- Consulter la presse généraliste et les revues spécialisées en ligne
- Bénéficier de remises sur les ressources pédagogiques vendues en Atelier

Formules :

- Enseignants : 20 €/ an
 - Établissement : 10 €/ enseignant
- Plafonnement à 250 € par établissement et 350 € pour les cités scolaires.

Valable pour l'ensemble des personnels (enseignants et non-enseignants).

- Étudiants MEEF 1 et 2 ou demandeur d'emploi : gratuit

■ Retrouvez sur reseau-canope.fr

- L'ensemble de ses ressources gratuites et payantes ;
- Les actualités de Réseau Canopé ;
- La programmation des événements dans ses Ateliers Canopé ;
- Son offre de services.

Atelier Canopé 67 - Strasbourg

contact.atelier67@reseau-canope.fr
23 rue du Maréchal Juin – CS20279
67007 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 45 51 60

Atelier Canopé 68 - Mulhouse

contact.atelier68@reseau-canope.fr
7 rue du Chanoine Winterer
68100 Mulhouse
Tél. 03 89 56 23 89



QUELQUES SIGLES ET ACRONYMES

LES PERSONNELS

ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, de santé et sociaux
Cardie	Conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation
CVL / CVC	Conseil de la vie lycéenne / collégienne
CPE	Conseiller principal d'éducation
CSAIO	Chef de service académique d'information et d'orientation
Dasen	Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale
EMS	Équipe mobile de sécurité
IA-IPR	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional.e
IEN-ET / EG	Inspecteur de l'Éducation nationale-enseignement technique / enseigne
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
PsyEN	Psychologue de l'Éducation nationale

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT/ORIENTATION

CDI	Centre de documentation et d'information
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
Cleml	Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
EPL	Établissement public local d'enseignement
Éréa	École régionale d'enseignement adapté
Espé	École supérieure du professorat et de l'éducation
Greta	Groupement d'établissements pour la formation continue
LEGT	Lycée d'enseignement général et technique
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
Rep / Rep+	Réseau d'éducation prioritaire / réseau d'éducation prioritaire renforcé
SAIO	Service académique d'information et d'orientation
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (classe destinées à l'accueil des élèves non francophones)
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé

INSTITUTIONS (CONSEIL, COMITÉ, DIVISION, DÉLÉGATION)

CAEN	Conseil académique de l'Éducation nationale
CDEN	Conseil départemental de l'Éducation nationale
CEC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CTA	Comité technique académique
CTSD	Comité technique spécial départemental

Daac	Délégation académique à l'action culturelle
Daet	Délégation académique aux enseignements techniques
Dafco	Délégation académique à la formation continue
Dafor	Délégation académique à la formation continue des personnels
Dane	Délégation académique au numérique pour l'éducation
Dareic	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
Darilv	Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes
Depp	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire

ENSEIGNEMENTS

BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
Cham / Chad	Classes à horaires aménagés musique / Classes à horaires aménagés danse
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
DNB	Diplôme national du brevet
EDD	Éducation au développement durable
EPI	Enseignements pratiques interdisciplinaires
Peac	Parcours d'éducation artistique et culturelle
VAE	Validation des acquis de l'expérience
PAE	Point d'accueil et d'écoute

OUTILS

Arena	Portail d'accès aux ressources Éducation nationale et académique
CIRrUS	Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs de l'académie de Strasbourg
ENT	Espace numérique de travail

Vous trouverez une liste complète des sigles et acronymes en usage à l'Éducation nationale sur :

▲ E-Service > Personnels > glossaire

▲ www.education.gouv.fr



LES ADRESSES UTILES

Rectorat de l'académie de Strasbourg

www.ac-strasbourg.fr
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
tél. 03 88 23 37 23

27 boulevard Poincaré
(Ressources humaines)
67975 Strasbourg cedex
tél. 03 88 23 37 23

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden67
65 avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg cedex
tél. 03 88 45 92 92

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

www.ac-strasbourg.fr/dsden68
52-54 avenue de la République
BP 60 092
68017 Colmar Cedex
tél. 03 89 21 56 56

Délégation régionale de l'Onisep

www.onisep.fr
5 quai Zorn
67082 Strasbourg cedex
tél. 03 88 15 09 35

Les Ateliers Canopé (ex-CRDP)

www.crdp-strasbourg.fr
23 rue du Maréchal Juin
CS 20279
67007 Strasbourg cedex
tél. 03 88 45 51 60

Université de Strasbourg (Unistra)

www.unistra.fr
4 rue Blaise Pascal - CS 90 032
67081 Strasbourg cedex
tél. 03 68 85 00 00

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)

espe.unistra.fr/accueil
• 141 avenue de Colmar
67100 Strasbourg
tél. 03 88 43 82 00
• 1 rue Frœhlich 67604 Sélestat
tél. 03 88 58 02 50
• 12 rue Messimy
68025 Colmar cedex
tél. 03 89 21 60 40

Université de Haute-Alsace (UHA)

www.uha.fr
2 rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse cedex
tél. 03 89 33 60 00

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)

www.crous-strasbourg.fr
1 quai du Maire Dietrich
BP 50 168
67004 Strasbourg cedex
tél. 03 88 21 28 00

Centre local des œuvres universitaires et scolaires (Clous), maison de l'étudiant

www.clous-mulhouse.cnous.fr
1 rue Alfred Werner
68093 Mulhouse cedex
tél. 03 89 33 64 66

Préfecture de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et du Bas-Rhin

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est
www.bas-rhin.gouv.fr
5 place de la République
67073 Strasbourg cedex
tél. 03 88 21 67 68

Préfecture du Haut-Rhin

www.haut-rhin.gouv.fr
7 rue Bruat - BP 10489
68020 Colmar cedex
tél. 03 89 29 20 00

Direction régionale des affaires culturelles Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est
2 place de la République
67082 Strasbourg cedex
tél. 03 88 15 57 00

Conseil régional Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

www.grandest.fr
1 place Adrien Zeller, BP 91 006
67070 Strasbourg
tél. 03 88 15 68 67

Conseil départemental du Bas-Rhin

www.bas-rhin.fr
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg cedex 9
tél. 03 88 76 67 67

Conseil départemental du Haut-Rhin

www.haut-rhin.fr
100 avenue d'Alsace
BP 20 351
68006 Colmar cedex
tél. 03 89 30 68 68



LE PLAN D'ACCÈS AUX SERVICES DU RECTORAT

Rectorat P

27 boulevard Poincaré

- Pôle ressources humaines
- Corps d'inspection
- Services social, médical et infirmier

Horaires d'ouverture au public des sites Toussaint T et Poincaré P

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h



Rectorat T

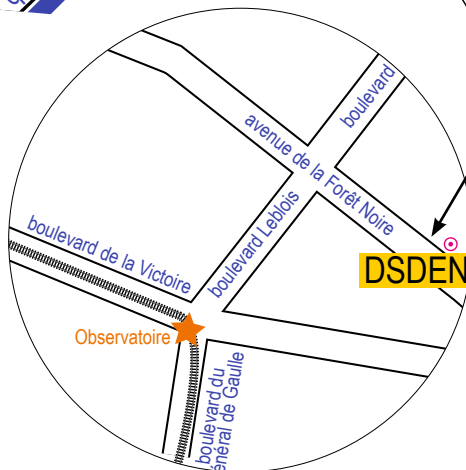
6 rue de la Toussaint

- Cabinet de la rectrice
- Chancellerie des universités
- Secrétariat général
- Division examens et concours

- ligne de tram
- arrêt de tram

Horaires d'ouverture au public

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h



Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin (DSDEN) 65 avenue de la Forêt Noire

- Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
- Division des affaires financières, appui et conseil aux établissements et aux services

Découvrez notre entreprise familiale prospère,
forte de 230 ans de tradition –
nous proposons des offres
d'emploi intéressantes
dans tous les domaines.

Postulez directement en ligne
sur notre portail dédié :
jobs.europapark.de/fr
ou via notre hotline de
candidature au
00 49 78 22 77 15 444

**Venez prendre part à une
success-story exceptionnelle!**



Plus d'infos

europapark.com |

 [europapark](https://www.facebook.com/europapark)

EUROPA PARK[®]
PARC DE LOISIRS & RESORT

 **Mack**
INTERNATIONAL



LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2019-2020 DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

Prérentrée des enseignants

vendredi 30 août 2019

Rentrée scolaire des élèves

lundi 2 septembre 2019

Vacances de la Toussaint

fin des cours : samedi 19 octobre 2019
reprise des cours : lundi 4 novembre 2019

Vacances de Noël

fin des cours : samedi 21 décembre 2019
reprise des cours : lundi 6 janvier 2020

Vacances d'hiver

fin des cours : samedi 15 février 2020
reprise des cours : lundi 2 mars 2020

Vacances de printemps

fin des cours : samedi 11 avril 2020
reprise des cours : lundi 27 avril 2020

Vacances d'été

fin des cours : samedi 4 juillet 2020

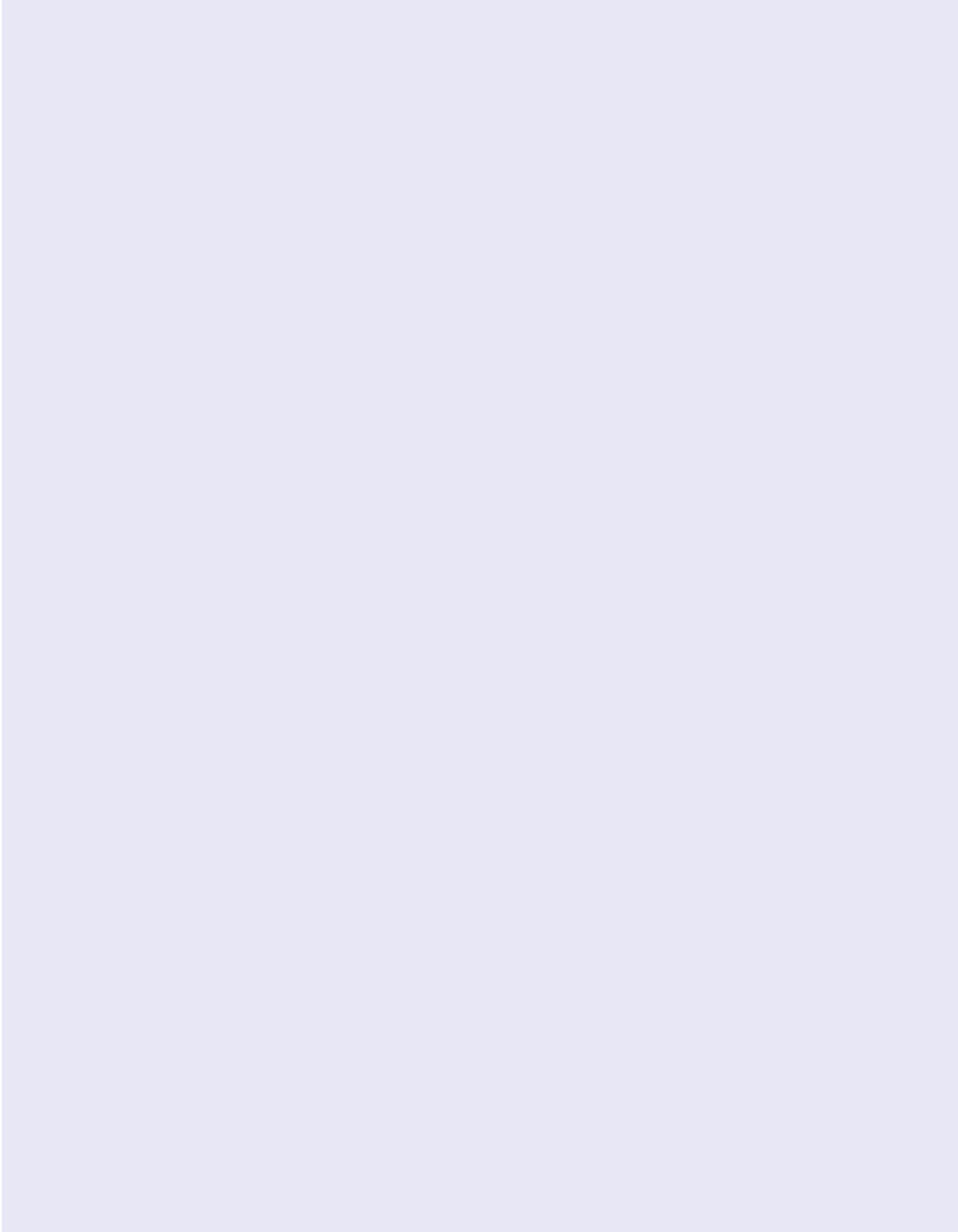


LES JOURS FÉRIÉS 2019-2020

Toussaint : vendredi 1^{er} novembre 2019
Armistice 1918 : lundi 11 novembre 2019
Noël : mercredi 25 décembre 2019
Saint Etienne : jeudi 26 décembre 2019
Jour de l'an : mercredi 1^{er} janvier 2020
Vendredi Saint : vendredi 10 avril 2020
Lundi de Pâques : lundi 13 avril 2020
Fête du travail : vendredi 1^{er} mai 2020
Victoire 1945 : vendredi 8 mai 2020
Ascension : jeudi 21 mai 2020



NOTES



SENSIBILISER VOS ÉLÈVES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE VOUS INTÉRESSE ? GMF VOUS ACCOMPAGNE.

DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES
POUR TOUS LES NIVEAUX

POUR LES
ADHÉRENTS



DE NOMBREUX AVANTAGES

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Sarah,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

TBWA/PARIS



**LIVRET RÉALISÉ PAR
LE SERVICE COMMUNICATION
DU RECTORAT DE STRASBOURG**

Directrice de la publication Sophie Béjean
Conception graphique Pierre Muller

Impression : Ott imprimeur Wasselonne, août 2019
Photo de couverture © Istock – monkeybusinessimages
Nous remercions nos partenaires : Crédit Mutuel Enseignant ;
TER Alsace ; Casden ; GMF ; Europa Park.

académie
Strasbourg 
RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST



Rectorat
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
03 88 23 37 23
Le portail de l'éducation
nationale en Alsace
www.ac-strasbourg.fr